

Permis BVA

Préparation au permis de conduire sur Véhicule Aménagé à tous les handicaps et régularisation.
La transmission automatique s'impose aux personnes handicapées, évitant en partie le travail de la jambe gauche (embrayage) et du bras droit (passage des vitesses).

Selon la nature du handicap que nous évaluons avec précision, d'autres aménagements sont possibles, tels que : le frein au volant, la boule amovible ou encore le boîtier de commandes pilotant depuis le volant les principales fonctions de la voiture.

Visite médicale passée en préfecture pour déterminer les accessoires utiles à l'aménagement du véhicule. Véhicule spécifique de la catégorie B auquel s'ajoutent des aménagements spécifiques au handicap du candidat.

Pièces à fournir

- Copie recto verso de la pièce d'identité (en cours de validité)
- Pour les étrangers : copie recto verso de la carte de séjour en cours de validité et à jour.
- Si – de 25 ans, copie de la Journée Défense et Citoyenneté
- Copie de votre ASSR
- 3 photos d'identité identiques **Normes ANTS (e-photos avec code numérique)**
- 8 timbres au tarif en vigueur
- 1 copie d'un justificatif de domicile de – de 3 mois (*eau, électricité, gaz, téléphone, internet, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement : incendie, risques locatifs ou responsabilité civile, quittance de loyer*)
- Pour les ressortissants de la Communauté Européenne : les 6 derniers mois de justificatifs de domicile

Si ce justificatif n'est pas à votre nom, il faudra en plus :

- 1 copies recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement de – de 6 mois de la personne qui vous héberge
- 1 copie du justificatif de domicile de – de 6 mois de l'hébergeant

